



Mercredi 16 février 2022

**2^{ème} réunion pour un accord
de
Transitions collectives-
Transco**

Pour faire suite à la première réunion de négociation sur l'accord de transitions collectives-Transco, cette 2^{ème} réunion a permis de définir les postes concernés par cet accord.

Cette liste permet d'identifier les personnes qui pourront, si elles le souhaitent, bénéficier d'une formation qualifiante pour se reconvertir vers des métiers porteurs.

Liste des postes concernés :

Tous les AOT - les animateurs qualité et sécurité - les opérateurs cubage, moulage et noyautage - les agents techniques moulage et noyautage - le contrôleur radio - les opérateurs PMS - les opérateurs Préusinage - les opérateurs laboratoire – le responsable technique PMS – l'agent technique outillage finition.

Les postes non concernés ne sont pas considérés comme métiers fragilisés, ce qui permet un reclassement dans une autre entreprise.

Pour cet accord, les personnes qui envisagent une formation doivent obligatoirement changer de métier (un mainteneur ne peut pas demander une formation complémentaire dans son métier). Pour ces personnes, il existe un autre dispositif (FNE) qui permet d'évoluer dans son métier.

CGT : L'accord de transition Collective permet aux salariés qui voudraient changer de métier de le faire en maintenant son salaire et avec une formation gratuite.

Le salarié qui souhaite suivre une formation peut, soit réintégrer l'entreprise à l'issue de sa formation ou trouver un emploi dans autre entreprise. Cette démarche reste sur la base du volontariat.

Une prochaine réunion aura lieu en fin de semaine, des réunions d'informations seront organisées pour les salariés qui entrent dans la liste des postes concernés. Vous pouvez également vous rendre au service RH pour avoir des informations complémentaires.

Info : Suite à la réunion d'hier soir, M. Maire nous précise qu'il devrait rencontrer les dirigeants de RJ Group en Italie le 28 février ou le 7 mars. Les dirigeants de FAIST devraient visiter le site début mars. La réunion avec Renault et l'Etat aura lieu en visio-conférence le 2 mars à 9h30 et la réunion de CSE Extraordinaire se tiendra à la suite à 11h30.

La CGT organisera des assemblées générales en fin de semaine prochaine pour que vous puissiez vous exprimer sur la suite de la procédure.

La CGT